

ALPES MARITIMES



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes**

ARRETE SDIS N° **176555**

PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE C DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2014-473 du 9 mai 2014 modifiant le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le procès-verbal des élections du 16 juin 2014 relatif au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu le procès-verbal du 4 décembre 2014 relatif aux résultats de l'élection des représentants du personnel au sein de la commission paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 24 avril 2015 relative à l'élection des représentants du Département au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 15 septembre 2017 relative à l'élection de M. Charles-Ange GINESY, président du conseil départemental des Alpes-Maritimes, exerçant de droit la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes est arrêtée comme suit :

Président : *M. Charles-Ange GINESY*, président du conseil d'administration du SDIS 06, président du conseil départemental Alpes-Maritimes

En cas d'empêchement ou d'absence : *M. MANFREDI Gérard*, 1^{er} vice-président du conseil d'administration du SDIS 06, maire de Roquebillière

Représentants de l'administration

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>M. GINESY Charles-Ange</i> , président du conseil d'administration du SDIS, président du conseil départemental	<i>M. MANFREDI Gérard</i> , 1 ^{er} vice-président du conseil d'administration, maire de Roquebillière
<i>M. THAON Jean</i> , 2 ^{ème} vice-président du conseil d'administration, maire de Lantosque	<i>M. ARTUSO Max</i> , 1 ^{er} adjoint au maire de Cannes
<i>M. ROSSI Michel</i> , 3 ^{ème} vice-président du conseil d'administration, conseiller départemental, maire de Roquefort-les-pins	<i>Mme PIRET Josiane</i> , conseillère départementale, conseillère municipale de Cagnes-sur-mer
<i>Mme BORCHIO-FONTIMP Alexandra</i> , conseillère départementale, conseillère municipale d'Antibes	<i>Mme DUMONT Anne-Marie</i> , conseillère départementale, adjointe au maire d'Antibes
<i>Mme PAGANIN Michèle</i> , conseillère départementale, adjointe au maire d'Auribeau-sur-Siagne	<i>Mme SIEGEL Vanessa</i> , conseillère départementale, conseillère municipale de la Gaude
<i>Mme SATTONNET Anne</i> , vice-présidente du conseil départemental, conseillère municipale de Vence	<i>Mme BENASSAYAG Marie</i> , vice-présidente du conseil départemental, 1 ^{ère} adjointe au maire de Villeneuve-Loubet
<i>M. TUJAGUE Francis</i> , conseiller départemental, maire de Contes	<i>M. DONADEY Pierre</i> , maire de l'Escarène
<i>Mme GILLETTA Janine</i> , vice-présidente du conseil départemental, adjointe au maire de Nice	<i>Mme RAMOS Anne</i> , conseillère départementale, adjointe au maire de Nice

Représentants du personnel

Groupe hiérarchique I

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>M. Alain SOREL</i>	<i>M. Jérémie FORTI</i>
<i>M. Christophe AMATO</i>	<i>M. Sylvain PELLETIER</i>
<i>M. Alexandre SULPICE</i>	<i>M. Henri VUOLO</i>

Groupe hiérarchique II

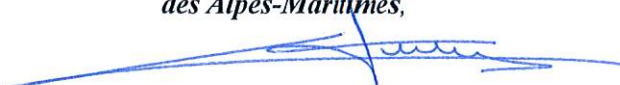
TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>M. André GORETTI</i>	<i>M. Emmanuel VIZZA</i>
<i>M. Sébastien BOUCHE</i>	<i>M. Daniel DI CARLO</i>
<i>M. David REMOND</i>	<i>M. Stéphane CHAPOUTOT</i>
<i>M. Walter GALOT</i>	<i>M. Francisco GEREZ</i>
<i>M. Arnaud SIMON</i>	<i>M. Olivier PASQUELIN</i>

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif à la composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes est abrogé.

Article 3 : Monsieur le président du conseil d'administration et Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

Fait à Villeneuve-Loubet, le 25 OCT. 2017

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes,*



Charles-Ange GINESY